



**Confédération
des syndicats nationaux**

Mémoire de la
Confédération des syndicats nationaux

présenté à la direction de la politique de l'impôt
du ministère des Finances

dans le cadre de la consultation
sur les sociétés à capital de risque des travailleurs

Le 18 juillet 2013

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2271
Télécopieur : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Table des matières

Avant-propos	5
Fondation : un fonds créé à l'initiative de la CSN	6
L'engagement de la CSN	7
Conclusion	10

Avant-propos

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) désire faire connaître sa position à l'occasion des consultations menées par le ministère fédéral des Finances relativement aux crédits d'impôt relatifs aux sociétés à capital de risque de travailleurs.

La CSN est une organisation syndicale composée de plus de 2 100 syndicats qui regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement au Québec.

Fondation : un fonds créé à l’initiative de la CSN

La CSN se sent d’autant plus interpellée qu’elle est à l’origine de la création de Fondation, le Fonds de développement pour la coopération et l’emploi, l’un des deux fonds de travailleurs québécois visés par la mesure annoncée dans le budget fédéral du 21 mars 2013.

D’entrée de jeu, nous voulons établir clairement que cette mesure met en péril des enjeux pour lesquels notre organisation syndicale s’est mobilisée depuis sa fondation comme la création d’emploi, le développement régional et l’offre de capital d’investissement pour les petites entreprises et les coopératives. Et ce, en favorisant l’accumulation d’épargne en vue de la retraite pour les travailleuses et les travailleurs.

La CSN a la conviction que si l’abolition graduelle du crédit d’impôt fédéral, jusqu’à sa disparition en 2017, devait entrer en vigueur, cela aurait des conséquences absolument négatives sur l’ensemble des enjeux que nous venons d’évoquer. C’est d’ailleurs ce constat largement partagé qui a amené non seulement le monde syndical, mais aussi le monde communautaire et celui des affaires à s’objecter à l’abolition des crédits d’impôt pour les fonds de travailleurs. C’est cette même compréhension des conséquences néfastes pour notre économie qui a conduit nos élus à l’Assemblée nationale du Québec à laisser tomber les questions partisans pour adopter à l’unanimité une motion enjoignant le gouvernement fédéral à revoir sa position.

L'engagement de la CSN

Pour l'emploi

La loi constitutive de Fondation adoptée en juin 1995 fait notamment état de la question de l'emploi dans son préambule : *« Qu'il y a lieu de favoriser le maintien et la création d'emplois permanents de qualité et ayant une utilité sociale, en permettant aux travailleuses et aux travailleurs d'avoir accès à des ressources financières en mesure d'appuyer adéquatement toute démarche d'autogestion de leurs emplois... »*.

Le préambule précisait de plus *« qu'il y a lieu, tout en recherchant une profitabilité adéquate ainsi qu'une accumulation prudente d'épargne en vue de la retraite, de favoriser et de supporter l'implication active des travailleuses et des travailleurs dans la définition, l'organisation et le contrôle de leur travail »*.

On y ajoutait que Fondation devait viser *« un accroissement de la participation des travailleuses et des travailleurs à l'activité économique »*.

Même s'il est dans la nature d'une organisation syndicale d'avoir une préoccupation de tous les instants pour l'emploi, l'histoire de la CSN est marquée par des luttes, des mobilisations et des revendications visant un progrès économique respectueux des hommes et des femmes et susceptible d'assurer, au plus grand nombre, des emplois de qualité à partir desquels peut se réaliser une réelle contribution à l'enrichissement collectif. L'emploi demeure, encore aujourd'hui, une condition incontournable pour atteindre une véritable dignité.

La création de Fondation, en 1995, s'inscrit dans cette perspective et trouve son origine dans cette volonté, qui a été celle de notre organisation, d'agir pour que soient créés et préservés des emplois valorisants pour celles et ceux qui les occupent et créateurs d'enrichissement pour l'ensemble de la société. Dès le départ, Fondation a adhéré aux orientations de la CSN en ce qui a trait à la démocratisation des milieux de travail. C'est pourquoi les deux organisations partagent l'objectif que les travailleuses et les travailleurs deviennent de véritables acteurs sur la scène du

développement économique et ne se contentent plus du rôle de spectateur auquel ils ont été trop longtemps relégués. Nous travaillons à faire en sorte que nos membres connaissent mieux les clés du système économique et aient davantage de prise sur les décisions qui déterminent en bonne partie leurs conditions d'existence.

Par ses propres investissements dans des entreprises ou encore par ceux de Filaction, un fonds mis sur pied par Fondation pour compléter l'offre de financement d'entreprises, Fondation a joué un rôle fondamental dans le développement économique et social des régions du Québec. Filaction, en plus de ses investissements directs dans des entreprises du secteur privé ou de l'économie sociale, agit comme partenaire du gouvernement du Québec pour soutenir des fonds répondant à des besoins spécifiques. Nous pensons ici plus particulièrement aux fonds mis sur pied pour répondre aux besoins de différentes communautés culturelles ou au fonds Femmessor qui soutient l'entrepreneuriat féminin dans toutes les régions du Québec. D'ailleurs, la CSN désigne, par le biais de ses conseils centraux, des représentantes aux conseils d'administration de tous les Femmessor au Québec.

Pour l'épargne-retraite

Il est maintenant devenu évident, pour quiconque est préoccupé par la question de la retraite, que la situation qui prévaut exige des mesures immédiates. On parle aujourd'hui d'une crise du système de retraite. Les régimes publics ne peuvent, à eux seuls, assurer une retraite décente à tous. Ce n'est donc pas l'heure, comme semble vouloir le faire le gouvernement fédéral, d'affaiblir les fonds de travailleurs, qui représentent un moyen utilisé par des milliers de Québécoises et de Québécois pour se donner, patiemment, les conditions d'une retraite décente.

Pour une saine gouvernance

La CSN a voulu s'assurer que Fondation soit administré dans la plus grande transparence et la plus grande indépendance possible. C'est la raison pour laquelle, sur les treize membres que compte le conseil d'administration de ce fonds de travailleurs notre organisation syndicale n'en désigne que cinq, dont trois ne sont pas issus de la CSN; deux membres seulement proviennent du comité exécutif de la confédération. La composition de tous les comités de Fondation reprend les mêmes règles.

Conclusion

La Confédération des syndicats nationaux a pu constater à plusieurs reprises l'importance des fonds de travailleurs dans l'écosystème économique québécois. En effet, bon nombre de petites ou moyennes entreprises au Québec n'auraient pu être créées ou encore se développer sans l'apport de ces fonds. C'est pourquoi, comme l'ont fait un grand nombre d'organisations, tant syndicales que patronales, nous demandons au gouvernement fédéral de ne pas donner suite à la mesure annoncée dans son budget du 21 mars 2013. Nous estimons, au contraire, qu'au lieu d'affaiblir les capacités d'intervention des fonds de travailleurs, le gouvernement fédéral devrait plutôt s'inspirer de cette réussite et adopter des mesures susceptibles d'en transposer les caractéristiques et le développement au sein des autres provinces canadiennes.